

P REMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

LE CONTRAT INITIATIVE EMPLOI, UNE MESURE DE RÉINSERTION DURABLE ?

Deux tiers des bénéficiaires de contrat initiative emploi (CIE) recrutés en 1995 ont été embauchés en contrat à durée indéterminée. Avant la fin de la période d'aide, un tiers de ces CDI sont rompus, deux fois sur trois du fait de l'employeur, qu'il s'agisse d'un licenciement ou d'une cessation d'activité. Les sorties de l'entreprise s'échelonnent tout au long des trois années ayant suivi le recrutement (septembre 1995 à décembre 1998). Trois ans après leur embauche, 48 % des salariés sont toujours présents dans l'entreprise.

Pour les autres bénéficiaires, avoir été recruté en contrat à durée déterminée ne signifie pas forcément un départ de l'entreprise au terme du contrat puisque 36 % des titulaires de CDD de 24 mois sont encore dans l'entreprise plus d'un an après la fin de celui-ci.

Au total, près de 43 % des salariés embauchés en septembre 1995 sont toujours dans la même entreprise en décembre 1998. Parmi ceux qui l'ont quittée, plus d'un tiers occupe un emploi dans une autre entreprise et environ quatre sur dix sont à nouveau demandeurs d'emploi.

Les enquêtes menées auprès d'entreprises utilisatrices du contrat initiative emploi (CIE), montrent que ce dispositif d'aide influe sur le profil des personnes embauchées (1). Que se passe-t-il à l'issue de la période d'aide ? Les contrats à durée déterminée de longue durée débouchent-ils sur un recrutement définitif ? Assiste-t-on à des ruptures de contrats à durée indéterminée du fait de l'employeur à l'issue de la période d'aide ? Peut-on présumer, selon le choix d'un recrutement sur CDI plutôt que sur CDD, de la volonté de l'employeur de maintenir a priori le salarié dans l'entreprise ? Une enquête de suivi (encadré 1) menée à trois reprises au cours d'une période de trois ans auprès d'une

(1) - Voir Gélot D., Holcblat N. (1998), « Perception et utilisation par les entreprises des aides financières liées au contrat initiative emploi », Premières Synthèses 98-08 n° 32.1, MES-DARES et Gélot D. (1997), « L'impact du CIE sur les modes de recrutement des entreprises », Premières Synthèses 97-01 n° 04.1, MES-DARES.



Tableau 1
Probabilité d'entrer en CIE pour une durée indéterminée (CDI) ou déterminée (CDD de 24 mois)

Entrée en CDI				Entrée en CDD de 24 mois			
Variables	Probabilité estimée (en %)	Variation de probabilité (en points)	Degré de significativité	Variables	Probabilité estimée (en %)	Variation de probabilité (en points)	Degré de significativité
Constante	70,9		***	Constante	24,7		***
Caractéristiques individuelles				Caractéristiques individuelles			
Femme	67,2	-3,7	**	Femme	26,8	2,1	*
Homme	Réf.	Réf.		Homme	Réf.	Réf.	
Moins de 26 ans	67,4	-3,5	*	Moins de 26 ans	28,1	3,4	*
26 à 39 ans	Réf.	Réf.		26 à 39 ans	Réf.	Réf.	
40 à 50 ans	71,8	0,9	*	40 à 50 ans	22,5	-2,2	*
Plus de 50 ans	68,4	-2,5	*	Plus de 50 ans	21,3	-3,4	*
Sans diplôme	Réf.	Réf.		Sans diplôme	Réf.	Réf.	
Cap-Bep	70,9	0,0	*	Cap-Bep	25,1	0,4	*
Bac	76,9	6,0	**	Bac	20,3	-4,4	**
>Bac	79,0	8,1	***	>Bac	17,8	-6,9	***
Bénéficiaire RMI	64,1	-6,8	**	Bénéficiaire RMI	27,6	2,9	*
Travailleur handicapé	78,8	7,9	***	Travailleur handicapé	13,3	-11,4	***
ASS	80,9	10,0	**	ASS	13,1	-11,6	***
CLD (1)	Réf.	Réf.		CLD (1)	Réf.	Réf.	
Autres situations	77,5	6,6	**	Autres situations	20,1	-4,6	*
ONQ	64,4	-6,5	**	ONQ	30,6	5,9	**
OQ	66,4	-4,5	*	OQ	26,5	1,8	*
Agent de service	63,5	-7,4	**	Agent de service	32,3	7,6	**
Employé	Réf.	Réf.		Employé	Réf.	Réf.	
Profession intermédiaire	75,6	4,7	*	Profession intermédiaire	19,4	-5,3	*
Cadre, ingénieur	76,3	5,4	*	Cadre, ingénieur	17,3	-7,4	**
Autres emplois	65,3	-5,6	*	Autres emplois	20,4	-4,3	*
Jamais occupé d'emploi	65,8	-5,1	*	Jamais occupé d'emploi	29,1	4,4	*
Caractéristiques de l'entreprise				Caractéristiques de l'entreprise			
Agriculture	60,9	-10,0	*	Agriculture	34,6	9,9	*
Industrie	68,8	-2,1	*	Industrie	24,9	0,2	
Construction	70,8	-0,1	*	Construction	20,3	-4,4	*
Commerce	Réf.	Réf.		Commerce	Réf.	Réf.	
Services aux entreprises	76,0	5,1	**	Services aux entreprises	15,3	-9,4	***
Services aux particuliers	73,9	3,0	*	Services aux particuliers	22,1	-2,6	*
Autres services	62,6	-8,3	***	Autres services	26,6	1,9	*
0 salarié	64,7	-6,2	*	0 salarié	28,1	3,4	*
1 à 5 salariés	Réf.	Réf.		1 à 5 salariés	Réf.	Réf.	
6 à 9 salariés	60,6	-10,3	**	6 à 9 salariés	31,5	6,8	*
10 à 19 salariés	65,7	-5,2	**	10 à 19 salariés	27,7	3,0	*
20 à 49 salariés	62,7	-8,2	***	20 à 49 salariés	29,2	4,5	**
50 à 199 salariés	60,3	-10,6	***	50 à 199 salariés	25,6	0,9	*
200 salariés et plus	55,0	-15,9	***	200 salariés et plus	21,2	-3,5	*

*** Très significatif ** significativité moyenne * peu ou pas significatif

(1) - Il s'agit ici des chômeurs de longue durée (12 mois d'inscription à l'ANPE dans les 18 derniers mois) qui ne sont pas en même temps dans une des trois situations précédentes (bénéficiaire du RMI, travailleur handicapé, allocataire de l'ASS).

Lecture : la probabilité d'être recruté sur CIE en CDI est de 70,9 % pour un individu présentant toutes les caractéristiques de référence (homme, de 26 à 39 ans, non diplômé, CLD, employé, dans le secteur du commerce, etc.). Le fait d'avoir un diplôme supérieur au bac augmente cette probabilité de 8,1 points. Les effets peuvent se cumuler. Ainsi, pour un individu qui diffère de la référence par le fait d'avoir un diplôme supérieur au bac et d'être recruté dans le secteur des services aux entreprises, la probabilité augmente de 8,1 + 5,1 points par rapport à la situation de référence. Les chances d'être recruté en CDI sont alors de 84,1 %.

NB : les cas d'exonération pérenne ne sont pas pris en compte dans cette analyse.

Source : MES-DARES, Panel de bénéficiaires de politiques d'emploi.

